

Affaire suivie par Angélique Benoit
PV 2024-06-18
Courriel : angelique.benoit@univ-poitiers.fr

PROCÈS VERBAL CONSEIL D'ORIENTATION SCIENTIFIQUE ET PÉDAGOGIQUE DU 18 JUIN 2024

Par courrier du directeur de l'INSPÉ en date du 7 juin 2024, le COSP de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers a été convoqué pour une réunion le 18 juin 2024.

Étaient présents ou en visio :

Membres de droit :

- Madame Valérie LEFEUVRE - Ingénieure d'études en application ENT et web, I-Média, Université de Poitiers
- Monsieur Jean-Sébastien NOËL - Maître de conférences en histoire contemporaine, La Rochelle Université (visio)

Personnalités extérieures :

- Monsieur Frédéric ARTAUD, IEN Adjoint au DASEN de la Vienne
- Madame Anne BOUCKER, IA-IPR histoire-géographie, Académie de Poitiers (visio)
- Madame Mathilde FOUCHERAULT, IA-IPR Lettres, responsable de la CARDIE, Académie de Poitiers
- Madame Armelle PAYEN, Ingénieure de Formation à l'EAFC, Académie de Poitiers (visio)
- Monsieur Jean-Charles THÉVENOT - IA-IPR EPS, Académie de Poitiers
- Monsieur Nicolas VIBERT - Directeur de recherche CNRS, Centre de Recherches sur la Cognition et l'Apprentissage (CeRCA), CNRS - Université de Poitiers

Étaient représentés :

- Madame Christelle FREDON par Monsieur Jean-Charles THÉVENOT
- Monsieur François LECÉLLIER par Monsieur Nicolas VIBERT
- Monsieur Romain VANOUDEUSDEN par Monsieur Nicolas VIBERT

Membres invités permanents :

- Monsieur Denis ALAMARGOT – Directeur de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers
- Madame Cécile LALANNE – Directrice-adjointe, assesseure à la pédagogie de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers
- Monsieur Victor MILLOGO – Directeur-adjoint, chargé de la recherche et de l'internationalisation, de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers
- Madame Émilie DESSEIGNE – Responsable des services administratifs de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers

Nombre de membres présents : 12
Nombre de votants : 11 (dont 3 procurations)

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mars 2024
2. Points d'information :
 - Réforme de la formation initiale des enseignants ;
 - Propositions acceptées sur la plateforme Mon Master ;
 - Tenue des conseils de perfectionnement, des conseils de vie de site, de la journée académique [JA5] ;
 - Campagne de recrutement (par corps).
3. Chantier Mémoire : délimitation du groupe de travail ad-hoc chargé de travailler sur la mise en œuvre des préconisations du groupe de réflexion et du COSP
4. Harmonisation des notes au sein d'un site et entre les sites : problématique, préconisations et mode opératoire
5. Droit à l'image : exposé du protocole destiné à faciliter son obtention tout en respectant le RGPD (document, stockage lieux et durées, responsabilité, modèle de formulaire)
6. Les Départements de formation à l'INSPÉ : composition, délimitation, missions : quelles préconisations ?
7. Questions diverses

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 9h44.

1) Approbation du procès-verbal du 19 mars 2024

Denis Alamargot explique que, de manière exceptionnelle, le compte-rendu de la séance précédente du COSP n'a pas pu être finalisé en raison de l'actualité de la réforme et de ses conséquences. Il indique qu'il sera envoyé par mail aux membres du COSP avec un retour d'approbation ou de non-approbation.

2) Points d'information

- Réforme de la formation initiale des enseignants :

Denis Alamargot souligne que, compte-tenu du contexte politique actuel, il est possible que la réforme puisse être reportée ou annulée. Toutefois, l'INSPÉ continue à avancer quant aux modalités de sa mise en place, car si la réforme entre en vigueur, les étudiants de L3 qui souhaiteront passer les concours de recrutement d'enseignants devront être préparés pour la session 2025. Un travail collaboratif, avec les composantes partenaires, se déroule au sein de l'Université de Poitiers (UP), afin d'élaborer un "patch" de préparation aux concours pour ces étudiants.

L'UP et l'Université de la Rochelle (LRU) sont toutes deux concernées, avec des modalités différentes de mise en œuvre pour La Rochelle. À Poitiers, des modules de préparation professionnelle aux métiers de l'enseignement (Prépa Pro) sont déjà en place en Licence, et représentent environ 200 heures par an en L2 et L3. Ces modules seront convertis en

modules de préparation aux concours. Pour LRU, c'est la mineure de préparation au métier d'enseignant en licence qui va être utilisée pour la préparation au concours en L3. Jean-Sébastien Noël précise que le nouveau module a d'ores et déjà été validé par la CFVU de LRU. A l'UP, la CFVU n'a pas encore voté la transformation des modules de préparation à l'enseignement en modules de préparation aux concours. Pour le moment, des groupes de travail se réunissent, pour le 1^{er} et 2nd degré, avec les services centraux de l'UP et les quatre composantes partenaires (INSPÉ, SHA, L&L, FSS), avec pour objectif de finaliser cette transformation.

Sur les autres points de la réforme, les informations sont données au compte-goutte. L'INSPÉ a reçu le cadrage de la future Licence du professorat des écoles (LPPE), en termes d'unités d'enseignement, de thématiques et de volumes horaires, ainsi que le cadrage du futur Master MEEF Métier de l'enseignement et de l'éducation (M2E). Le volet de formation aux pratiques et ingénieries de formation est sorti du Master M2E, mais continuera d'être assuré dans la mention MEEF 4 actuelle. Le M2E représentera 730 à 750 heures de volume horaire annuel, contre 800 à 840h pour l'ancien Master MEEF, ce qui est considérable. Il était attendu une diminution plus importante du volume horaire pour les Masters M2E, en raison d'une alternance plus conséquente : 25% de temps de stage en 1^{ère} année et 50% de temps de stage en 2^{ème} année. Or, il faut fonctionner à moyens constants. Ce sera un Master lourd en termes de quantité de travail.

La LPPE est à ne pas confondre avec le PPPE, qui est le parcours de préparation au professorat des écoles, un dispositif expérimental mis en place dans certains lycées (dans l'académie de Poitiers, il s'agit du lycée Camille Guérin). Les PPPE doivent être absorbés par la LPPE durant les premières années de transition de la réforme.

Pour l'UP, l'enjeu est d'ouvrir la licence LPPE sur les 3 sites d'Angoulême, Niort et Poitiers. Ce n'est pas le cas pour LRU, où il n'y a qu'un seul site. Dans le cas d'une licence exclusivement localisée à Poitiers, la DSDEN 86 ne serait pas en mesure d'absorber l'ensemble des mises en stage sur le département. Une approche à l'échelle de l'Académie est donc nécessaire. En l'absence d'ouverture sur l'ensemble des sites, l'INSPÉ pourrait perdre son attractivité territoriale. Cela pourrait même entraîner la disparition des sites de Niort et d'Angoulême. La Présidente de l'UP est donc favorable à l'ouverture de cette licence sur les 3 sites. Bien entendu, la question d'achoppement concerne les moyens nécessaires. Des pistes sont donc envisagées, comme l'hybridation par exemple, la mise à distance de certains cours, les échanges de formateurs, un tronc commun ... Le but est d'optimiser la répartition des moyens. Des simulations sont en cours de réalisation.

Les évolutions de la réforme seront présentées de manière plus détaillée à la prochaine séance du COSP, au mois de septembre 2024, afin d'avoir des préconisations du COSP sur sa mise en œuvre, notamment en vue de démontrer que des LPPE sur chaque département sont requises. S'il n'y a pas de mise en œuvre des LPPE sur chaque site, ces derniers disparaîtront car il ne serait pas envisageable de faire fonctionner les sites avec seulement le M2E, dans un contexte potentiel de baisse d'effectif majeure. En conséquence, le personnel devrait être redéployé.

Les arbitrages concrets sur cette réforme arrivent au fur et à mesure, mais certains manquent encore. Deux à trois paramètres seront décisifs :

- **Pourra-t-on accueillir les non-lauréats au concours ?** Si l'INSPÉ ne peut accueillir que les lauréats des concours dans le Master M2E, cela entraînerait une baisse d'environ 2/3 des effectifs. *A priori*, les discussions avec la DGRH (Direction Générale des Ressources Humaines) du ministère portent à croire que les non-lauréats pourraient être admis en M2E, avec la possibilité de représenter le concours. Ce qui serait une information positive au regard de la capacité d'accueil en M2E ;
- **La possibilité ou non de conserver la structure INSPÉ.** L'objectif de la réforme est de créer les Écoles Normales Supérieures du 21^e siècle (ENSP). Est-ce que les ENSP remplaceront les INSPÉ, ou seront-elles plutôt une structure de pilotage qui ressemblerait au Conseil des partenaires, qui réunit les Présidents des 2 universités, les VP des CFVU, la Rectrice d'académie, et le Recteur de région, et qui assurerait un pilotage d'ensemble ? Ou est-ce que l'ENSP serait plutôt une structure fédératrice, présidée par l'inspection générale, ou un inspecteur général ? C'est ce qui était préfiguré dans le « document préparatoire qui a fuité ». Pour le moment, rien n'est arrêté. Il est possible que ce soit une mesure transitoire et, qu'à terme, les INSPÉ disparaissent. Cela pose la question subsidiaire de la localisation, au sein de l'université de ces ENSP, car actuellement les INSPÉ sont des composantes des universités, et dépendent du fonctionnement universitaire. À partir du moment où il s'agit d'instances liées à l'Éducation Nationale (EN), pilotées par l'inspection générale, se pose la question de leur rattachement ;
- **Il est préfiguré que 50% de la formation soit assurée par 50% de formateurs EN et 50% de formateurs de l'UP, dont 20 à 25% d'EC (Enseignant-Chercheur).** Actuellement, 33% des formations sont dispensées par des praticiens qui sont en service partagé ou mis à disposition par le Rectorat : 10% de la masse salariale est financée par le Rectorat, et l'UP assume le reste. S'il y a 50% de formateurs de l'EN, l'université ne souhaitera pas financer la masse salariale de l'EN. Ceci poserait une difficulté économique, et impliquerait certainement un arbitrage de la part de Bercy pour la mise en œuvre de la maquette. Pour ces raisons, il y a des inquiétudes de la part de l'EAFC, du Rectorat, des DSDEN, de l'UP, ...

Le nouveau cadrage des concours a été publié. Les sujets de concours de licence paraissent très faciles, car ils relèvent du niveau Brevet. Cela n'incitera pas les étudiants à suivre les LPPE, par manque d'attractivité, alors qu'ils pourraient passer le concours par eux-mêmes en suivant une autre licence. Des analyses des sujets sont en cours, avec des remontées vers l'inspection générale qui prépare ces sujets.

- Propositions acceptées sur la plateforme Mon MASTER :

Cécile Lalanne présente les données de recrutement via la plateforme Mon Master, pour les 1^{er} et 2nd degrés, qui sont les suivantes :

MEEF mention 1er degré - 18 juin 2024

	COL	Nb placements sur liste d'attente	Nb de propositions en attente de réponse candidat	Proposition acceptée provisoirement	Proposition acceptée définitivement
Angoulême	74	0	0	33	33
La Rochelle (14 juin)	101	362	14	27	69
Niort	75	0	0	17	36
Poitiers	108	160	8	24	75

MEEF mention 2nd degré et EE - 18 juin 2024



	COL	Nb placements sur liste d'attente	Nb de propositions en attente de réponse candidat	Proposition acceptée provisoirement	Proposition acceptée définitivement
Allemand	6	0	0	0	1
Anglais	20	0	5	5	23
Ed. Musicale	11	0	0	4	6
EPS	51	118	0	23	52
Espagnol	20	0	0	1	10
Hist/Géo	21/7	23/5	0/3	2/2	19/8
Italien	9	0	0	1	1
Lettres	20	0	0	0	7
Maths	12/10	0/0	0/0	1/1	13/8
SVT	16/11	0/13	0/0	2/4	8/7
SES	15	0	0	2	10
SII	10	0	0	1	5
SPC	10	0	1	2	6
EE	18	76	0	6	14

MEEF mention PIF - 18 juin 2024

	COL	<i>Nb placements sur liste d'attente</i>	<i>Nb de propositions en attente de réponse candidat</i>	<i>Proposition acceptée provisoirement</i>	<i>Proposition acceptée définitivement</i>
FACo	25	0	0	0	6
IME alternance	7				
IME	5	18	1	5	1
IPEF ENS	30	0	0	2	3
IPHD	18	6	0	4	17

Certains étudiants ont accepté provisoirement, car ils attendent les réponses d'autres INSPÉ ou d'autres formations. Toutes les formations qui n'ont pas d'étudiants en liste d'attente passent automatiquement en phase complémentaire. La mention PIF va notamment être ouverte en phase complémentaire.

L'équipe de direction constate une diminution des effectifs, sauf pour certaines disciplines. Pour le 1er degré, des difficultés à atteindre la COL peuvent apparaître, notamment pour les sites de Niort et d'Angoulême. Il s'agit d'une situation délicate, qui va avoir des conséquences sur le nombre de groupes TD/TP, et ainsi que des répercussions sur les services d'enseignement des formateurs et formatrices. Cela crée des inquiétudes supplémentaires en plus de celles suscitées par la réforme, qui questionnent quant à l'avenir de la formation des enseignants dans les différents départements de l'académie.

À noter que 1 500 postes ne sont pas pourvus dans les académies de Créteil et de Versailles.

Nicolas Vibert demande quelle est la différence avec les listes d'attente. Est-ce que les listes complémentaires sont en plus ?

Cécile Lalanne indique que nous en sommes à la phase 3 de mon Master. À partir du 25 juin, la phase complémentaire pourra s'ouvrir pour des étudiants qui n'ont pas été acceptés dans une formation, et qui n'ont pas participé à la première phase (cf. calendrier ci-dessous).



Jean-Charles Thévenot demande si le dispositif concerne uniquement l'entrée en Master 1. Cécile Lalanne confirme que cela s'adresse exclusivement aux premières années de Master.

Jean-Charles Thévenot reprend le terme de "COL", dans la mesure où c'est un terme universitaire. Il demande si ce terme signifie le seuil fixé. Cécile Lalanne indique que deux types de capacités d'accueil sont à distinguer : la « capacité d'accueil limitée (CAL) » et la « capacité offerte limitée (COL) ». Plus précisément, la COL est calculée à partir de la CAL (effectif maximum) à laquelle sont soustraits les redoublants, les étudiants Campus France, et éventuellement les étudiants revenant d'une année de césure. La COL est donc toujours inférieure à la CAL (capacité maximale).

Jean-Charles Thévenot en conclut que ce sont les effectifs que l'INSPÉ prévoit. Il demande comment cela est calculé. Il s'interroge notamment sur les effectifs d'EPS. La COL est de 51, et est supérieure à celle de toutes les autres disciplines. Il se questionne sur le positionnement de tous ces étudiants en termes de supports d'accueil en stages (en M2, M1, licences). Pourquoi il y en a-t-il 51 en EPS par rapport aux autres disciplines ? Denis Alamargot indique que ces chiffres sont issus d'une négociation entre les 13 parcours pour Poitiers. La capacité d'accueil de MEEF2 (2nd degré) est de 400 étudiants. Chaque parcours indique le nombre d'étudiants qu'il peut ou souhaite accueillir. Traditionnellement, le parcours EPS accueille beaucoup d'étudiants, car il y a une forte demande. Avec la FSS, il a été convenu de fixer une CAL/COL relativement élevée. En fonction du contexte, cette donnée est ajustée. C'est une décision stratégique. Pour l'EPS, si une diminution de la COL/CAL était suggérée par le Rectorat, cela devrait être alors discuté avec la FSS et l'INSPÉ.

Jean-Charles Thévenot indique qu'il est en train de recueillir les supports de stages SPA pour l'ensemble des disciplines. Vu le nombre d'étudiants à positionner, il ne sera pas possible de les affecter uniquement sur Poitiers. Il identifie tous les berceaux de stage sur

l'ensemble de l'Académie. Il est possible qu'une limite soit atteinte, et il faudrait peut-être envisager de diminuer le nombre d'étudiants. Il s'interroge sur l'engagement des tuteurs, car cela requiert une négociation et pourrait donc avoir un impact sur la qualité des stages proposés aux étudiants.

Cécile Lalanne précise que c'est peut-être la dernière année que nous allons fonctionner ainsi, avant la mise en place de la réforme.

Denis Alamargot émet deux remarques. Il soulève la question de la capacité des formations à faire réussir au concours un grand effectif. Cette année, en EPS, la réussite au concours a été moindre que l'estimation prévue. Les équipes sont très mobilisées, mais sommes-nous capables de préparer les étudiants au concours avec un grand effectif ?

La seconde remarque concerne l'orientation des lauréats, qui va être décisive pour le 2nd degré. L'arbitrage n'est pas encore rendu par le ministère. Est-ce qu'un lauréat fera son stage en M2E au sein de l'Académie où il a obtenu son concours (ce qui est le cas pour les PEES), ou est-ce que les besoins sont tels que les lauréats de l'académie de Poitiers vont aller effectuer leurs stages dans les Académies importatrices comme Créteil ou Versailles, par exemple, en fonction de leur discipline ? Ce qui signifierait que l'INSPÉ ne formerait que les étudiants qui seraient affectés dans l'académie de Poitiers, et perdrait la plupart de ses étudiants. C'est l'arbitrage qui serait le plus impactant pour l'INSPÉ, et qui suscite beaucoup d'inquiétudes.

À noter que le ministère travaille actuellement sur la possibilité d'une délocalisation des stages, ainsi que sur les gratifications. Ce qui pose problème si un étudiant de l'Académie, gratifié à hauteur de 900 euros la 1^{ère} année, doit s'installer à Créteil ou Versailles. De plus, c'est un 1^{er} emménagement dans un lieu de stage qui n'est pas encore leur lieu d'affectation définitive. Le stagiaire devra redéménager, et avec 900, 1 400, ou même 1 800 euros par mois ce sera difficile en Ile de France.

Jean-Sébastien Noël indique que c'est un point crucial, et qu'il s'agit de l'un des aspects le plus dysfonctionnels de la réforme. Est-ce que le COSP pourrait verbaliser que cette situation est inenvisageable, aussi bien d'un point de vue social, qu'idéologique ? Denis Alamargot indique qu'à l'heure actuelle, aucune information officielle n'a été communiquée sur ce point. Cela fait seulement partie des hypothèses possibles. Il rappelle que le Conseil d'Institut (CI) a adopté une motion lors de la séance du 9 avril 2024 demandant que la formation des enseignants reste de la responsabilité des universités. À son sens, c'est plutôt le rôle du CI, plutôt que du COSP, de formuler cette motion.

Nicolas Vibert est d'accord avec cette idée, car il n'y a pas encore suffisamment d'informations tangibles et officielles. Le CI aura un poids plus conséquent.

Denis Alamargot rajoute que cela peut être relayé par les différents partenaires. Il est noté dans ce compte-rendu que les membres du COSP sont inquiets à propos de cette question. Dès lors que des informations tangibles seront diffusées, il pourra être proposé une nouvelle motion au CI, portant sur l'affectation des étudiants dans les académies.

- Tenue des conseils de perfectionnement, des conseils de vie de site, de la Journée académique :

Conseils de vie de site (CVS) :

Le COSP avait réfléchi à la composition des conseils de vie de site. Grâce aux préconisations du COSP, le CI a pu acter leur périmètre. Pour rappel, il a été souhaité de les régénérer, afin d'offrir un espace d'échanges entre tous les acteurs du site. Toutefois, leur ouverture aux étudiants a été restreinte, comme préconisé, mais ils sont ouverts à tous les formateurs, ainsi qu'aux personnels BIATSS, sans que des représentants particuliers soient définis. Le but est de dresser un bilan de la vie du site et d'identifier des axes d'amélioration.

Les conseils de vie de site se sont tenus sur le site INSPÉ du campus de Niort le 5 juin, sur celui du campus des Valois le 6 juin, et sur celui du campus de Poitiers le 13 juin.

Un guide de réunion du conseil de vie de site, commun aux 3 sites, a été élaboré. Les 3 comptes-rendus seront communiqués la semaine prochaine, et les conclusions seront transmises aux partenaires, c'est-à-dire au Rectorat, à la LRU, au COSP et au CI (en respectant la volonté du CI, qui voulait que les conseils puissent s'en saisir).

Denis Alamargot remercie toutes les équipes qui ont participé à ces conseils. Il indique que les étudiants et les formateurs ont apprécié cette démarche de consultation. Le taux de participation des formateurs et des étudiants a été satisfaisant, malgré la période de fin d'année. À noter que les modalités de fonctionnement ne sont pas les mêmes pour le site de La Rochelle.

Mathilde Foucherault demande à ce que soit présenté le guide de réunion pour en avoir une idée. Cécile Lalanne le présente. Elle indique que les JA (Journées Académiques), CVS et Conseils de perfectionnement disposent tous d'une trame commune.

Conseils de perfectionnement :

Pour la deuxième session, ils se sont tenus aux dates suivantes :

- DU 1er degré - 7 mai ;
- DU 2nd degré - 30 mai ;
- MEEF 1 - 11 juin ;
- PEES MT - 18 juin ;
- MEEF 4 - 25 juin ;
- MEEF 2 - 19 juin (nouvelle organisation : transversale et par composante partenaire) ;
- MEEF 3 - à venir.

Les 2 séances des conseils de perfectionnement ont permis de constater des évolutions des différentes formations. En effet, des besoins ont été identifiés, et pris en compte en fonction des contraintes locales. Des comptes-rendus ont été rédigés, faisant apparaître les transformations en cours, et ce qui doit être développé.

Nicolas Vibert demande si ces comptes-rendus peuvent être diffusés. Denis Alamargot répond par la positive, en invitant le président du COSP à se saisir de questions qui y figureraient, comme pour les conseils de vie de site.

Journée Académique (JA) :

La dernière JA de l'année universitaire s'est tenue vendredi dernier le 14 juin. Denis Alamargot indique que 5 JA ont été positionnées cette année, au lieu de 3, pour rassembler les formateurs et accroître leur cohésion. Il indique que les conseils de formateurs, sur les 3 sites, se tiennent toujours la semaine suivante, ce qui permet de reprendre les éléments qui ressortent des JA. Un certain nombre d'ateliers sont organisés lors de ces JA. Dans certains cas, des questions émergent et peuvent être soumises au COSP.

Denis Alamargot fait remonter que près de 73 formateurs étaient présents lors de la JA du 14 juin 2024. Il présente l'ordre du jour :

- Point d'information général :

- Réunions de départements, pistes de travail proposées :

- * Préparation atelier MEEF 1 : évolution des évaluations 2024-2025
- * Préparation atelier PEES : contenus de formation PEES TC, PEES MT
- * Préparation GT réforme
- * Ajustement des apports disciplinaires aux modalités du concours (français, mathématiques, autres disciplines)
- * Trames de contenus à rédiger par des binômes formateurs INSPÉ/composantes
- * Préparation COSP
- * Recherche d'un protocole d'harmonisation des notes inter/intra site
- * Organisation des départements disciplinaires en format inter degrés
- * Autres travaux identifiés par les départements et les mentions.

- Ateliers :

- * Atelier « DU 2nd et 1er degrés - PEES TC » : présentation de la mise à jour du plan de formation et appropriation ;
- * Atelier - MEEF1 : Rappel de la maquette (MCC) et prise en compte dans les tableaux de présentation des évaluations ;
- * Atelier - MEEF2 : Bilan de l'année et préparation de la rentrée.

Nicolas Vibert demande ce qui est abordé dans les différents ateliers. Denis Alamargot répond qu'il y a un guide pour la conduite des ateliers. Cécile Lalanne présente un compte-rendu d'atelier, celui des PEES.

- Campagne de recrutement par corps :

Denis Alamargot rappelle que les campagnes de recrutement à l'UP fonctionnent maintenant selon un plan pluriannuel.

- Campagne de recrutement 2024 - Enseignants-Chercheurs :

- Sébastien Goudeau a été recruté sur un poste de professeur en psychologie (site du campus de Niort), qu'il occupera à partir du 1^{er} septembre 2024. Le support actuel MCF est transféré sur un poste d'ATER pour un an renouvelable.

- Émilie Rémond est recrutée, à partir du 1^{er} septembre 2024, sur le poste de MCF en sciences de l'éducation.

- Campagne de recrutement 2024 - PRAG-PRCE :

2 supports étaient au concours :

- Poste de PRAG-PRCE en didactique des mathématiques (support de poste de Franck Dupont - départ à la retraite) : recrutement de David Beylot au 1^{er} septembre 2024 ;

- Poste de Conseiller Principal d'Éducation (CPE) sur un statut second degré (PRAG/PRCE) : recrutement de Christiane Revolon au 1^{er} septembre 2024 en temps complet.

- Campagne « Services Partagés (SP) » :

Les services partagés sont rattachés à 2 employeurs : l'EN et l'UP.

Tous les formateurs en service partagé pour lesquels un renouvellement a été demandé, ont reçu l'avis favorable de la Présidente, puis de la Rectrice d'académie le 3 juin 2024.

Sept postes ont été mis au concours pour 2024 (1 an, renouvelable) :

- Poste SP 2nd degré INSPÉ – site Campus de Poitiers (86) – EPS 25% (susceptible d'être vacant) ;

- Poste SP 2nd degré INSPÉ – site Campus de Poitiers (86) – Histoire-Géo 25% (susceptible d'être vacant) ;

- Poste SP 2nd degré INSPÉ – site Campus de Poitiers (86) – SVT 20% (susceptible d'être vacant) ;

- Poste SP 2nd degré INSPÉ – site Campus de Poitiers (86) – SVT 25% ;

- Poste SP 2nd degré INSPÉ – site Campus de Poitiers (86) – Arts plastiques 25% ;

- Poste SP Encadrement éducatif INSPÉ – site Campus de Poitiers (86) – CPE 25% ;

- Poste SP 2nd degré SES - Site du Campus de Poitiers (86) – CPE 20% [en cours].

Ces postes ont été diffusés sur le site Web de l'INSPÉ, le 3 juin 2024, avec un relais de la publication par le Rectorat. Les CV et lettres de motivation sont à envoyer au plus tard le 17 juin 2024. Une commission de recrutement et de suivi (INSPÉ - Rectorat) se réunira pour la sélection des candidatures. Pour Angoulême il y aura des ajustements à effectuer, en raison de mouvements possibles de personnels.

- Campagne de recrutement 2024 - Formateurs académiques (FA) et Professeur des écoles maître formateur (PEMF) :

- FA : la campagne est en cours de finalisation avec l'EAFC, en fonction des besoins du plan de formation de l'INSPÉ ;

- PEMF : les négociations sont en cours au niveau des DSDEN quant aux recrutements et quotités, selon les besoins du plan de formation de l'INSPÉ.

3) Chantier mémoire : délimitation du groupe de travail (GT) ad-hoc chargé de travailler sur la mise en œuvre des préconisations du groupe de réflexion et du COSP

Denis Alamargot indique que 4 réunions du groupe de réflexion sur cette question se sont tenues. L'objectif était d'améliorer le potentiel d'encadrement des mémoires.

Suite à ces réunions, 6 préconisations ont émergé du groupe de travail, qui ont été présentées au COSP. Les préconisations du COSP du 19 mars, validées par le CI du 9 avril, prévoient de créer un groupe ad-hoc, qui impliquera des représentants du COSP, du CI et des départements/disciplines, afin de travailler à l'applicabilité et l'opérationnalisation de ces mesures. À la rentrée, 2 ou 3 préconisations seront à mettre en place.

Pour rappel, les propositions émises par le groupe de travail sont :

1. Ouvrir l'encadrement des mentions 2 et 3 du MEEF sur l'ensemble des sites ;
2. Ouvrir l'encadrement des séminaires aux collègues formateurs et praticiens ;
3. Prioriser les activités d'encadrement de mémoire dans les services des EC ;
4. Revoir l'offre et le principe de choix des séminaires ;
5. Revoir et préciser les productions et les modalités de l'évaluation des productions ;
6. Valoriser les travaux de recherche des étudiants : journée « compte-rendu de la recherche » sur les sites.

Une première préconisation issue du « Chantier Mémoire » est la suivante : identifier un jour dans la semaine où tous les étudiants MEEF2/MEEF3 2nd degré sont présents (les deux vagues A et B) pour réaliser les séminaires « Recherche » :

- Mercredi matin : étudiants en M1
- Mercredi après-midi : étudiants en M2

Pour les séminaires aux plus grands effectifs, avec une présence sur le site de tous les formateurs « recherche » le même jour, cela permettrait de pouvoir poursuivre en M2 le même séminaire qu'en M1, indépendamment de sa vague (A ou B). Les besoins identifiés sont de planifier ces séminaires les mercredis sans interférer avec les créneaux dédiés aux activités sportives, c'est-à-dire en commençant à 15h00 l'après-midi, pour permettre aux étudiants de rejoindre l'INSPÉ en sortant de leur établissement. Cette préconisation va pouvoir être mise en place en 2024-2025, pour les MEEF 2nd degré.

Nicolas Vibert demande pourquoi cela n'est pas possible pour le 1er degré. Denis Alamargot répond qu'il y aurait un problème d'encadrement, en cas de généralisation, car les séminaires du 1^{er} degré sont parfois assurés par les mêmes formateurs que ceux destinés aux MEEF 2nd degré.

Denis Alamargot présente la proposition de composition du GT dédié à la réflexion sur les encadrements de mémoires :

- Le directeur adjoint à la recherche et l'internationalisation ;
- 1 ou 2 élus du CI formateur ou formatrice ;
- 1 à 4 membres du COSP ;
- 3 responsables de séminaire : un par site INSPÉ des campus de l'Université de Poitiers ;
- 1 à 3 responsables de site ou délégués sur site.

Le GT est piloté par le directeur adjoint à la recherche et l'internationalisation, qui crée les conditions de travail du groupe. Les réunions auront lieu en présentiel et/ou distanciel au cours du mois de juin, puis à partir de septembre, pour créer les conditions de mise en œuvre sur les sites et proposer des préconisations. Le GT sera convié au conseil de direction pour faire état de l'avancement de l'opérationnalisation.

Nicolas Vibert demande quel serait le nombre de personnes nécessaires pour bien fonctionner. Avec Denis Alamargot, ils conviennent d'une composition de 10 à 12 membres. Victor Millogo précise qu'il est important d'avoir un groupe resserré pour pouvoir faire des propositions concrètes.

Nicolas Vibert propose l'intégration de 2 représentants du CI et 2 représentants du COSP, s'ajoutant au président du GT, ainsi qu'un responsable de séminaire par site. Concernant les membres du CI, Denis Alamargot propose de se rapprocher de Guillaume Garnier, car il est également responsable de site et, par conséquent, peut apporter ses différents points de vue.

Denis Alamargot demande à Mathilde Foucherault si elle serait d'accord pour participer, en qualité de présidente de la Cardie. Cette dernière trouve l'idée intéressante et accepte d'intégrer le GT. Cependant elle souligne que, le mercredi, la Cardie travaille déjà sur les mercredis de la recherche (6 par an). Victor Millogo précise qu'il est possible de s'arranger, par rapport aux dates, et que les réunions du GT pourront ne pas être programmées en même temps que les mercredis de la Cardie.

Nicolas Vibert se propose d'y participer dans la mesure où c'est une problématique sur laquelle le COSP travaille depuis longtemps.

Denis Alamargot suggère également la participation de représentants du Rectorat et de l'Université de La Rochelle. Il précise qu'il est important d'avoir une approche de la mise en œuvre des séminaires sur les différents sites, et dans le cadre des différentes mentions du Master MEEF.

Victor Millogo suggère de se rapprocher des départements de formation, puisque chaque séminaire est lié à un département spécifique. Denis Alamargot souligne qu'il y a 9 départements, ce qui représenterait un effectif conséquent.

Nicolas Vibert propose plutôt de se rapprocher des responsables de départements les plus concernés par les réflexions en cours sur le mémoire de recherche. Il résume alors la proposition de composition de ce comité :

- Victor Millogo ;
- 1 élu du CI + Guillaume Garnier (qui peut représenter aussi le site) ;
- 2 membres du COSP : Nicolas Vibert et Mathilde Foucherault, voire un troisième membre ;
- 3 responsables de séminaires ;
- 2 autres responsables de sites et délégués sur site.

Denis Alamargot indique que l'équipe de direction va se rapprocher des différents collègues, faire en sorte de définir un cadre de travail, et faire état des avancées auprès du COSP.

4) Harmonisation des notes au sein d'un site et entre les sites : problématique, préconisations et mode opératoire :

Denis Alamargot indique qu'à l'heure actuelle, il n'y a pas forcément d'homogénéisation des notes entre les sites, pour un même sujet. Il serait également nécessaire de penser à une péréquation avec LRU. Il indique qu'un travail de clarification et d'harmonisation à l'échelle académique a déjà été mené depuis 2 années. Cependant, les évaluateurs ne sont pas les mêmes, et il y a parfois des problématiques de compréhension différente des attendus. Par conséquent, il se pose la question d'une harmonisation des notes entre les 3 sites pour réduire ces écarts. Cela suppose de bien informer les étudiants de cette harmonisation, et du fait que les notes qui leur sont parfois initialement communiquées sont susceptibles d'être ensuite rectifiées. Un système de rééquilibrage est requis, afin de garantir une moyenne similaire entre les sites. Pour ce faire, un travail d'explicitation auprès des équipes est aussi nécessaire.

Le deuxième point concerne l'harmonisation intra-site. Régulièrement, dans certaines disciplines, il n'y a ni consultation, ni coordination entre les formateurs, et les notations ne sont pas faites de la même manière. Cette situation fait l'objet de plaintes de la part d'étudiants. Il peut y avoir des inégalités et iniquités, qui peuvent être signalées auprès de la direction. Il s'agit donc d'une question de régulation de pratiques de formation et des formateurs. Le directeur de l'INSPÉ informe qu'au 1er semestre certaines notes ont été harmonisées de force, afin d'éliminer ce problème.

Denis Alamargot déclare que, sur cette question, il souhaiterait que le COSP soit force de proposition, ainsi que le CI.

Nicolas Vibert indique que le sujet doit être le même, s'il s'agit du même enseignement ou du même TD, comme cela se passe ailleurs. Selon, il semble curieux qu'il puisse y avoir

différents sujets. Denis Alamargot précise que, sur les différents sites, les sujets ne sont pas forcément les mêmes.

Nicolas Vibert souligne qu'il est difficile de gommer les pratiques de notation. Mathilde Foucherault demande s'il y a une harmonisation sur les attendus, sur les compétences visées, et les critères de réussite. L'harmonisation des notes est logique, mais pas toujours bien comprise. Denis Alamargot précise que la pratique d'harmonisation forcée est marginale, et que cela ne concerne que quelques formateurs qui ne veulent pas travailler ensemble.

Il est indiqué que, pour les UE4 (Mettre en œuvre son enseignement - Analyse de pratique) et 5 (Se former par la recherche et construire son identité professionnelle), l'homogénéisation a été opérée. Ceci permet de disposer d'outils partagés et pertinents, qui peuvent être proposés aux tuteurs. Il reste toutefois des résistances, d'ordre disciplinaire ou didactique.

Nicolas Vibert s'interroge : est-ce que l'idée est d'affirmer les attendus, les critères, en intra ou inter site ? Denis Alamargot indique que les résultats au concours peuvent parler d'eux-mêmes. Cécile Lalanne précise qu'il y a un tableau commun des notes pour les 3 sites. Denis Alamargot indique que le but est d'éviter que les étudiants soient mieux préparés sur un site plutôt qu'un autre.

Nicolas Vibert est assez d'accord pour faire une recommandation sur les pratiques d'harmonisation à opérer en intra-site.

Denis Alamargot interroge l'opinion des membres du COSP sur ce sujet.

Nicolas Vibert préconise l'adoption de critères et de standards d'évaluation communs, avec l'explicitation des compétences à acquérir. Sur l'aspect inter site, il serait souhaitable d'éviter au maximum les harmonisations forcées, dans la mesure du possible.

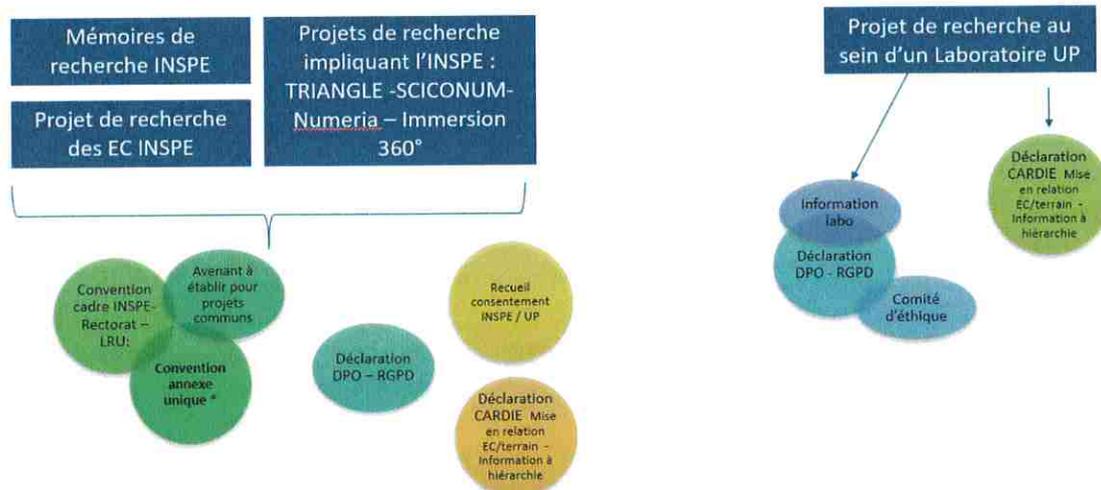
Mathilde Foucherault demande si ce travail d'explicitation des attendus ne pourrait pas être harmonisé à l'échelle de tous les sites. Denis Alamargot confirme que cela pourrait être effectué à l'échelle des départements, ainsi qu'avec la Rochelle. L'harmonisation devra passer par les départements disciplinaires.

Cécile Lalanne rejoint ce constat, qui devra être évoqué auprès des départements.

5) Droit à l'image : exposé du protocole destiné à faciliter son obtention tout en respectant le RGPD (document, stockage, lieux et durées, responsabilité, modèle de formulaire)

Victor Millogo fait état du travail en cours.

Corpus en milieu scolaire (élèves-enseignants)



* permettant de simplifier et d'accélérer les démarches, notamment dans les circonscriptions, écoles et établissements

Un état des lieux a été réalisé sur les problématiques de RGPD (Règlement Général pour la Protection des Données). Une série de questions en est ressortie. Toutes les situations de recherche qui posent des problématiques liées aux RGPD, ont été répertoriées. De plus, un travail a été mené avec la Cardie et le DPO (Délégué de la Protection des Données) de l'Université de Poitiers. Plusieurs champs d'intervention en sont ressortis, et une convention annexe entre l'Université et le Rectorat semble nécessaire.

Le DPO de l'Université a fait remonter que, pour chaque recueil de données, un responsable devait être défini. Victor Millogo précise qu'un tableau détaille toutes les étapes de traitement des données, ainsi que les intervenants qui les manipule. Il faut rationaliser la question du stockage des données. Il faudrait s'assurer que les supports de stockage des données respectent le cadrage légal du RGPD.

Des réunions ont été organisées avec le SCD, au sujet des plateformes de dépôt des données. L'objectif était d'étudier si les dépôts étaient en conformité avec le RGPD. Différents types de recueils de données ont été identifiés :

- Scolaire (primaire, secondaire) ;
- Universitaire ;
- Hors du cadre éducatif.

Le projet impliquerait une rencontre entre les 6 DPO des établissements partenaires, afin qu'ils puissent définir une procédure unique facilitant la mise en œuvre des projets de recherche, dans le respect du RGPD. Ce travail est en cours. Dans l'académie de Poitiers, le travail a bien avancé, grâce à des contacts réguliers avec la CARDIE. Ce travail va

prendre encore un peu temps. L'INSPÉ de Poitiers est moteur sur la question, même s'il n'est pas le porteur principal du projet.

Nicolas Vibert précise qu'au niveau de son laboratoire, une fiche type a été mise en place, pour l'application du protocole RGPD. Si le projet rentre dans le cadre de cette fiche type, le DPO la valide quasi-automatiquement. Il pense toutefois que cela n'inclut pas les enregistrements vidéo. Victor Millogo indique qu'un travail sur cette question a été mené par l'INSPÉ conjointement avec le DPO. La méthodologie mise en place sera également adaptée aux usages de vidéos. Il est question de pouvoir interroger les DPO au niveau national, sur l'usage des vidéos, dans un cadre éducatif. Des collègues sont missionnés pour porter cette interrogation à l'échelle nationale.

Nicolas Vibert indique que, si l'INSPÉ arrive à avoir une procédure validée, il serait intéressant de la transmettre aux laboratoires. Il cite le cas de Sébastien Goudeau, qui a réalisé un travail de captation vidéo, et a travaillé avec le DPO de l'UP, ainsi que celui du Rectorat.

Victor Millogo précise que la sollicitation du DPO est indispensable pour pouvoir envisager de transmettre les données à une structure externe.

Nicolas Vibert demande à Mathilde Foucherault si la question de l'adaptation du protocole RGPD destiné à la recherche aux autres laboratoires a été traitée. Elle indique que le travail est en cours. Une réunion est planifiée prochainement avec FORELLIS.

Victor Millogo annonce que le résultat de ce travail aboutira à la mise en place d'une procédure applicable par tous.

Denis Alamargot informe que l'INSPÉ est dans une forme d'inquiétude. Il est fondamental de travailler sur ce thème. L'inquiétude porte sur les contrats que porte l'INSPÉ, à court terme. La temporalité du travail du DPO n'est pas très en phase avec les délais imposés par les projets, comme par exemple sur le projet Immersion 360°. Il faudrait trouver des solutions ponctuelles entre les partenaires.

Pour Nicolas Vibert, si le site privé respecte le RGPD, alors il n'y a pas de problématique.

Denis Alamargot précise que le DPO a soulevé la problématique, mais sans apporter de solution dans l'immédiat.

6) Les Départements de formation à l'INSPÉ : composition, délimitation, missions : quelles préconisations ?

A l'heure actuelle, 9 départements disciplinaires existent, avec pour chacun un responsable de département :

- EPS : V. Dumontaux ;
- Maths : J. Penot ;
- Sciences Humaines et Sociales pour l'Éducation : M. Sanchiz ,

- Français : M. Coret ;
- Sciences : J.M. Meslier ;
- Numérique : T. Roy ;
- Histoire et Géographie : H. Marquis ;
- Arts : AC. Picard ;
- Langues Vivantes pour l'Enseignement : C. Hervé [départ mutation - Laure Jouve candidate].

À noter que ce qui a été considéré comme un « département recherche » est en réalité transversal. Il concerne plutôt l'UE5 (Se former par la recherche et construire son identité professionnelle). D'autres UE sont également transversales, comme l'UE3 (Connaitre le contexte institutionnel et professionnel) et l'UE4 (Mettre en œuvre son enseignement) sans pour autant que n'aient été créés de départements (valeurs de la république, égalité femme-homme, etc.). Enfin, il apparaît une scission entre le 1er et 2nd degré, dans la mesure où les deux niveaux ne sont que rarement réunis dans une même instance.

Les problématiques relevées sont les suivantes :

- Intégrer dans les départements les formateurs des 1er et 2nd degrés ;
- Intégrer les problématiques des 4 mentions du MEEF, ainsi que des futures LPPE ;
- Question de l'appartenance à plusieurs départements pour les formateurs pluridisciplinaires : PEMF, PE... ;
- Question des UE pluridisciplinaires ou professionnelles (UE3, UE4) ... ;
- Question des départements pluridisciplinaires : par exemple SHSE, qui regroupe différentes sections du CNU et différentes épistémologies : deux niveaux de fonctionnement ?
- Question de la responsabilité des départements : désignation, rotation... ;
- Mise à jour du règlement intérieur concernant les départements.

Selon les préconisations du COSP, un travail va être mené afin que des propositions lui soient faites, propositions qui seront ensuite soumises à l'approbation du CI, et remises à la DAJA, de manière à intégrer les évolutions au règlement intérieur, dont la révision est en cours.

Nicolas Vibert part sur le principe d'un caractère disciplinaire donné au département. Denis Alamargot fait remarquer qu'il y a tout un ensemble de thèmes transversaux exigés par le ministère (valeurs de la république, égalité femme-homme, transition écologique). Comment devons-nous les gérer ? Qui les gère ? Comment les articuler ? Il n'est pas possible de s'appuyer sur des responsables d'UE, puisqu'il n'y en a pas.

Nicolas Vibert suggère, au nom du COSP, qu'une proposition concrète soit soumise à l'avis du COSP. Denis Alamargot alerte le COSP sur le fait que l'INSPÉ n'est pas prêt à aborder la réforme, au regard des aspects interdisciplinaires.

Nicolas Vibert s'interroge sur la nature de l'outil « département » à disposition. Denis Alamargot répond que l'outil en question peut être la régénération des départements disciplinaires. Il demande si le COSP considère cet outil pertinent.

Frédéric Artaud prend la parole pour indiquer que les objectifs transversaux transparaissent bien. Il suggère d'opter pour un travail transversal, sans s'appuyer sur une organisation en silos disciplinaires. Il y a des attendus sur chaque discipline.

Mathilde Foucherault indique que, de son point de vue, il faudrait peut-être regarder du côté du socle de compétences, qui va être réécrit, et qui, de fait, va probablement inspirer une structure.

Anne Boucker va dans le même sens que Mathilde Foucherault. Il s'agirait de prendre en compte la logique de champs de compétences et du socle. Elle s'interroge sur la faisabilité de cette prise en compte, et sur son adaptabilité dans le contexte universitaire.

----- Frédéric Artaud quitte la séance à 12h16.-----

Cécile Lalanne indique que la réflexion peut être menée, mais que cette solution va amener certains formateurs à être dispersés dans plusieurs départements. Nicolas Vibert craint que les personnels risquent d'avoir du mal à se retrouver dans cette organisation.

Denis Alamargot souligne la nécessité de temps de réflexion communs sur les sujets transversaux.

Nicolas Vibert propose de questionner le fonctionnement du département numérique, dont l'approche se veut déjà transversale.

7) Question diverses :

La question des visites PEES Mi-Temps (i.e. titulaires d'un master autre que le master MEEF) 2025-2026 a émergé la veille de la séance du COSP, en raison de la nécessité de diminuer de 700h la mise en œuvre de l'offre de formation de l'INSPÉ.

Pour 2024-2025, il a été annoncé aux formateurs et aux sites qu'il y aurait 1 visite de 3h, au lieu de 5h et de 2 visites. L'inconvénient est qu'il pourrait y avoir un suivi moins soutenu, alors qu'un avis sur la titularisation est requis par le Rectorat.

Pour ce faire, des solutions sont proposées :

1. Mieux articuler le suivi par le référent et le tuteur (2 visites au final) ;
 2. Moduler les heures pour le suivi d'étudiants en difficulté, qui nécessitent un accompagnement complémentaire ;
- activer le DAPES et missionner un référent INSPÉ (FA ou PEMF mis à disposition) pour une visite supplémentaire ;
 - ajuster à 2 visites = 5h mises en œuvre par l'INSPÉ, dans le cas d'une difficulté majeure ;

3. Baisser les heures de référentiel des M2 SPA, au profit des PEES MT. L'argument étant que pour les M2 SPA, il y a déjà un suivi sur place par un MAT (Maître d'Accueil Temporaire), et qu'il n'y a pas d'avis de titularisation à donner.

Jean-Charles Thévenot indique que cela pourrait être un temps de travail où les étudiants seraient regroupés, incluant un échange entre ces derniers et des formateurs. La liste des interventions n'est pas figée. Il faut qu'il y ait une articulation pour identifier les étudiants stagiaires.

La deuxième question diverse concerne la composition actuelle du COSP. Quatre sièges de représentants désignés par le Conseil d'Institut de l'INSPÉ sont actuellement vacants.

Le directeur de l'INSPÉ invite à faire remonter, pour la séance du COSP de septembre 2024, les noms de potentiels candidats et candidates, pour désignation par le CI pendant la séance du mois d'octobre 2024. Le CI pourra également proposer ses propres candidat(e)s. Il peut par exemple s'agir de personnalités extérieures (partenaires).

Nicolas Vibert remercie les membres du COSP pour leur participation à cette réunion.

La séance est levée à 12h29.

La prochaine séance du COSP aura lieu le mardi 17 septembre 2024 à 9h30.

Documents annexes :

- Compte-rendu INSPE chantier mémoire Réunion 1
- Compte-rendu INSPE chantier mémoire Réunion 2
- Compte-rendu INSPE chantier mémoire Réunion 3
- Compte-rendu INSPE chantier mémoire Réunion 4

Le Président du COSP

Nicolas Vibert



Le directeur de l'INSPÉ
de l'académie de Poitiers

Denis Alamargot



La secrétaire de séance

Angélique Benoit

